

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Bussy-Albieux. Cette modification n°1 du PLU prévoit notamment le déclassement de parcelles à vocation agricoles pures pour 1,07 ha et un reclassement de la même surface en zone Ah sur le secteur du Bost, Ae sur le secteur du Banchet et At sur les secteurs de Croile et Goutte-Belin.

L'enquête publique se tiendra du 12 novembre 2024 à 9h au 13 décembre 2024 à 12h inclus, soit pendant 32 jours consécutifs. La personne responsable de ce projet est M. le Président de Loire Forez agglomération.

Madame Cécile DEUX a été désignée en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Alain BURONFOSSE comme commissaire enquêteur suppléant par le Président du tribunal administratif de Lyon. Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront consultables, en version dématérialisée, et un registre numérique sera tenu à disposition du public pour formuler ses observations et propositions, sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/5747>.

Elles pourront également être consultées sur un poste informatique mis à disposition du public à l'Hôtel d'agglomération de Loire Forez, pour les personnes ne disposant pas d'accès internet, aux jours et horaires d'ouverture en vigueur.

Le public pourra s'il le souhaite faire part de ses remarques par voie électronique à l'adresse mail : planification@loireforez.fr, en précisant bien « enquête publique de la modification n°1 du PLU de Bussy-Albieux » et le nom de la commissaire enquêteur, Madame Cécile DEUX.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible, durant toute l'enquête, via le lien vers le site de registre dématérialisé, sur le site internet de Loire Forez agglomération : <http://www.loireforez.fr>.

De même, pendant la durée de l'enquête, en version matérielle, les pièces du dossier, délibérations, projet de modification n°1 du PLU, avis des personnes publiques associées, et un registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et parafés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Bussy-Albieux et à l'Hôtel d'agglomération Loire Forez aux jours et heures d'ouverture en vigueur :

- Mairie de Bussy-Albieux (Le bourg, 42260 BUSSY-ALBIEUX)
 - Le lundi et le vendredi de 8h30 à 11h00
 - Le mardi de 9h30 à 11h00
 - Le jeudi de 14h à 18h
- Loire Forez agglomération (17, boulevard de la préfecture - BP 30211 - 42605 MONTBRISON Cedex)
 - Du lundi au jeudi : 8h30-12h et 13h30-17h ;
 - Vendredi : 8h30-12h et 13h30-16h30.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur les registres ouverts à cet effet.

La mairie de Bussy-Albieux est désignée siège de l'enquête publique. Toute correspondance relative à l'enquête doit donc être adressée à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse précitée, qui la visera et l'annexera au registre de l'enquête. Au cours de l'enquête, le commissaire enquêteur tiendra des permanences, en mairie de Bussy-Albieux, pour recevoir les observations écrites ou orales du public, aux dates et heures suivantes :

- **lundi 18 novembre 2024 de 8h30 à 11h,**
- **Mardi 26 novembre 2024 de 9h30 à 11h**
- **Jeudi 05 décembre 2024 de 15 à 18h**
- **Vendredi 13 décembre 2024 de 8h30 à 11h**


Pour être recevables, toutes les observations devront être exprimées avant la clôture de l'enquête publique, soit le vendredi 13 décembre 2024 à 12h00. Les personnes qui déposeront des observations au format papier (registres d'enquête ou courriers) sont informées que leurs observations seront publiées sur le registre numérique, dans le respect des éventuelles demandes d'anonymat.

Le projet de modification n°1 du PLU a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas auprès de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe). Par décision n°2024-ARA-AC-3428 du 13 juin 2024, la MRAe a déclaré que la modification n°1 du PLU de Bussy-Albieux n'était pas soumise à évaluation environnementale.

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, en tant qu'autorité compétente, se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°1 du PLU de Bussy-Albieux. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de modification n°1 du PLU en vue de cette approbation. Pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables à la mairie de Bussy-Albieux, à l'Hôtel d'agglomération Loire Forez ainsi que sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/5747>.

le vice-président en charge de la planification, l'urbanisme et le plan local d'urbanisme intercommunal

Pour le Président,
par délégation



Patrick LEDIEU